



**Séance du mercredi 30 janvier 2019**

Date de la convocation : le 24/01/2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 16 - Présents : 16 - Votants : 16

L'an deux mille dix-huit le 30 janvier 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 a été expédié par courriel à toutes les Conseillères et tous les Conseillers Municipaux.

Présents : Mr DAUGAN. Mmes RAMARD. BOUCHET. BARDOT. BAUER-ALIX. DAUGAN. GESFEROIS. MOMEUX. PEIGNE. ROBERT. Ms GALLEE. COLLET. BAZY. CRETZAZ. GALLAIS. LUCAS.

Madame ROBERT a été élue secrétaire.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### DELIBERATION : APPEL A PROJET CYCLE ETUDES – REVALORISATION du centre bourg

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'appel à candidatures partenarial Etat – Région – EPF Bretagne (Etablissement Public foncier) et Banque des territoires « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » Dinan Agglomération aux communes candidates un accompagnement pluridisciplinaires.

Il est proposé de profiter de cette opportunité pour redonner une attractivité à la commune. Un document support a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal retraçant notamment les atouts de la commune, les attendus...

Une première réunion de travail est prévue avec les services de Dinan Agglomération le jeudi 7 février. Puis le 11 février la commune devra présenter son projet en 3 minutes aux autres maires et aux membres du conseil de développement. Dinan agglomération doit émettre un avis sur les candidatures avant le dépôt définitif auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de porter candidature pour l'appel à projet Phase Etude pour la revitalisation du bourg.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires aux études qui seront nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## TRAVAUX

### Convention Dinan Agglomération pour l'assainissement (station épuration) année 2018.

La délibération N°14-11-2018 du 28/11/2018 autorisait Monsieur le Maire à signer la convention établie avec une harmonisation sur l'ensemble de l'agglomération, des tarifs selon le type de travail et le temps passé. Il en ressort que l'estimation pour la commune de Plouasne est à 4745 € pour l'année 2018.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du mercredi 30 janvier 2019

## Résidence Séniors/ Futur Lotissement

### DELIBERATION : EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Dans le cadre des études préliminaires à l'aménagement de la parcelle G N°685, les services de Dinan Agglomération ont transmis les renseignements et recommandations concernant l'eau potable, défense incendie, assainissement collectif eaux usées et collecte des ordures ménagères.

Il est proposé un devis d'extension du réseau d'eau potable pour 16.000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE**, le devis d'extension du réseau d'eau potable pour 16.000 € TTC.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## Aménagement de Rue François LETELLIER

Comme convenu avec l'ADAC, un CCTP pour le diagnostic des réseaux d'eaux pluviales a été adressé le 3 décembre 2018 avec demande de réponse pour le 24 décembre 2018. Une seule entreprise a répondu, il est proposé de relancer les entreprises consultées.

## Aménagement de Rue DUGUESCLIN

Suite à la réunion publique du 8 décembre, quelques remarques avaient été formulées, notamment concernant la largeur du trottoir de la Boulangerie à l'entrée du lotissement de Langevinais.

Il est proposé de valider cette rectification pour permettre à la société TECAM de finaliser le dossier de consultation des entreprises pour publication

## Délibération pour DETR 2019

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet susceptible d'être subventionné par les services de l'Etat.

**Projet** : Aménagement sécuritaire – Rue F. LETELLIER et Croix Frotin

**Catégorie** : Travaux de voirie liés à la sécurité

**Coût total des travaux HT** : 218 000 € (HT)

**Subvention sollicitée – DETR** : 35 %, soit 76.300 euros

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 janvier 2019

Plan de financement :

TABLEAU DE FINANCEMENT					
Aménagement sécuritaire – Rue Letellier – Croix Frotin					
DEPENSES			RECETTES		
Travaux	Entreprise	HT		Montant	%
Aménagement sécuritaire - Voirie	Proposition ADAC	60 000.00 €	DETR	76 300.00 €	35.00%
Cheminement Piéton	Proposition ADAC	110 000.00 €	CD 22 Amendes de police	20 000.00 €	9.17%
Deux Plateaux	Proposition ADAC	30 000.00 €			
Marquage, Signalisation, Mobilier	Proposition ADAC	8 000.00 €			
Imprévus		10 000.00 €	Autofinancement	121 700.00 €	55.82%
TOTAL		218 000.00 €	TOTAL	218 000.00 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de proposer ce projet aux services de l'Etat, afin d'obtenir une subvention DETR, pour un montant total de 76.300 euros,
- **VALIDE** le plan de financement de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **DELIBERATION : Avis sur le projet d'exploitation d'un atelier porcin GAEC du MOULIN de SAINT-JUST**

Monsieur Le Maire présente la demande de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) concernant l'exploitation d'un atelier porcin de 3.069 animaux du GAEC du MOULIN de SAINT-JUST au lieu dit La Ville es Bourdais à Guenroc.

La commune est située dans le périmètre d'un kilomètre de l'exploitation et/ou dans le périmètre du plan d'épandage.

Une enquête publique est en cours à Plouasne, du 27 novembre 2018 au 12 janvier 2019.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'exploitation d'un atelier porcin de 3.069 animaux du GAEC du MOULIN de SAINT-JUST au lieu dit La Ville es Bourdais à Guenroc.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 janvier 2019

## Logements Rue François LETELLIER

Monsieur le Maire informe que plusieurs personnes sont intéressées par les 2 logements. Ces logements sont conventionnés et donc soumis aux respects de certaines règles pour leur attribution.

Non meublés, résidence principale (au moins huit mois/an), pas d'utilisation professionnelle

Loyer T2 = 254,45 € pour 2019

Loyer T5 = 504.07 € pour 2019

Louer à terme échu.

Capacité accordée : supérieur de plus d'un au nombre de personnes.

Les logements seront attribués en fonction des ressources.

Après étude, les membres se sont prononcés sur les dossiers.

## Délibération : Achat d'un tracteur

Rapporteurs : Bertrand GALLEE et Pierrick COLLET

Au cours de l'année 2018, plusieurs interventions ont été nécessaires sur le tracteur VALMET (acquis en 2013 pour la somme de 25.116 € TTC avec 6.600 h), représentant un coût d'environ 4.000 € TTC sans compter le temps passé par nos agents à réaliser les transferts. Sur l'année 2019, une autre intervention a été réalisée (700,00€). Il est donc proposé de le remplacer.

Plusieurs prestataires ont été consultés, il est demandé de se prononcer. Le tableau présenté ci-dessous récapitule les offres reçues.

Fournisseur	HERVE / PLUMAUDAN	MS EQUIPEMENT/ LAMBALLE	BLANCHARD	AGRI OUEST	BERNARD BROONS
MARQUE	MASSEY FERGUSON	JOHN DEERE	NEW HOLLAND	VALTRA	FARMALL
type	MF4709	5075E	TD585	TYPE A104	85c powershuttle
Moteur CV	95	75	86	100	86
Année	neuf	neuf	neuf	neuf	neuf
tarif HT	49 750 €	55 500 €	47 000 €	65 000 €	41 000 €
TOTAL HT	50 500 €	55 500 €	47 000 €	65 000 €	52 900 €
Valeur Reprise HT	12 000 €	12 500 €	9 000 €		8 000 €
SOULTE HT	38 500 €	43 000 €	38 000 €	65 000 €	44 900 €

Après échanges, le Conseil Municipal, avec à l'unanimité :

- **CHOISIT** l'offre de la société Ets Hervé – Z.A. Le Dily – 22350 PLUMAUDAN
- **VALIDE** l'acquisition d'un tracteur neuf Massey Ferguson pour 50 500,00 € H.T. (garantie 2 ans)
- **ACCEPTE** la reprise du tracteur VALMET pour un montant de **12.000 €**
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à l'article 2182
- **AUTORISE** Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tout document en lien avec cette acquisition.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 janvier 2019

## Programme Voirie 2018 - 2019

Pour mémoire, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec Dinan Agglomération pour le programme voirie 2018 arrêté à la somme de 62.859,00 € TTC. Les travaux prévus en 2018 ont pris du retard et seront exécutés sur l'exercice 2019.

Le programme Voirie 2019 sera défini lors d'une réunion fixée au 31 janvier.

## DELIBERATION : TRAVAUX VOIRIE Rue E. PELLAN, Bd de la Gare et Rue de la Croix Blanche

La commune a choisi de conserver l'entretien des voies communales. La société EUROVIA a transmis un devis concernant la rue Ernest Pellan, le boulevard de la gare et la rue de la croix blanche pour un montant HT de 24.354,50 € pour la réalisation des trottoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE**, le devis d'extension du réseau d'eau potable pour 24.354,50 € H.T.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Acquisition parcelle secteur de Lantran à la Ville Hue : Par délibération N°03-11-2018 le Conseil Municipal, à l'unanimité, a **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire (datant de 2013) et a fixé le prix de l'acquisition à 0.50 € le m<sup>2</sup>. Pour finaliser la vente, le cabinet ALLAIN a dû diviser la parcelle F N°435, son intervention est facturée 806.40 €.

Le recensement est en cours, il est important de respecter les cadences transmises par l'INSEE. Les administrés doivent s'attacher à remplir leur questionnaire et à les restituer dans les meilleurs délais.

L'assemblée générale de la Bibliothèque se tiendra le mercredi 6 février à 20h30.

Prochaine réunion du conseil municipal, mercredi 27 février 2019.

La séance est levée à 22h30